



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 2 décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Amilly, s'est réuni en mairie d'Amilly, sous la présidence de Monsieur SIROT-FOREAU Denis-Marc, Maire,  
La séance a été publique.

DÉPARTEMENT  
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT  
DE CHARTRES

CANTON DE LUCÉ

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé..... 19  
Nombre de Conseillers en exercices..... 18  
Nombre de conseillers qui assistent à la séance..... 16

**Quorum : 10 membres**

Étaient présents : M. SIROT-FOREAU Denis-Marc, Maire, Mesdames et Monsieur les adjoints : GAUMAIN Régine, DELORME Thierry, CHAIGNEAU Sandrine, HAMELIN Laëtitia, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : SEIGNEURET Gilles, AVIGNON Marie-France, ROUSSEAU Christophe, POLLION-BARA Emilie, LECLERE Laurent, ARONDEAU Claude, BOURDELAS Lucie, MARTINS Carole, VOISIN Dominique, PICAULT David et VIGNOL Philippe formant la majorité des membres en exercice.

Était absents : Mme DA FONSECA Nathalie, M. VAUTARD Jérémie.

Secrétaire de Séance : Mme GAUMAIN Régine

Date de convocation : 28 novembre 2025

### DELIBÉRATION N° 47-2025

#### Aménagement de la rue de la gare Demande de subvention – DETR

Monsieur Delorme, adjoint en charge des travaux expose à l'assemblée :

Le réaménagement de la rue de la Gare constitue une opération prioritaire et structurante pour la commune. Ce projet vise à améliorer durablement la sécurité et le cadre de vie dans un axe particulièrement fréquenté, en mettant en œuvre des aménagements destinés à réduire la vitesse des véhicules, à réorganiser le stationnement et à reprendre l'ensemble des trottoirs.

L'objectif principal est de sécuriser les déplacements de tous les usagers, et plus particulièrement des piétons et des cyclistes, sur l'ensemble de la zone concernée, tout en améliorant la lisibilité et le partage de l'espace public.

Un soin particulier sera apporté à la gestion des eaux pluviales de ruissellement. Le projet intègre la mise en place de bordures avec canalisations intégrées, permettant une collecte plus efficace des eaux de voirie, une meilleure protection des réseaux existants et une réduction des risques d'engorgement et de dégradation de la chaussée. Cette solution technique contribue pleinement aux objectifs de gestion durable de l'eau et de préservation des infrastructures.

Par son ampleur, ses impacts en matière de sécurité routière, de mobilité douce, de confort des usagers et de gestion environnementale, ce projet s'inscrit pleinement dans une démarche de projet structurant au service de l'aménagement du territoire communal. À ce titre, il répond aux objectifs d'intérêt général poursuivis par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), justifiant la demande de subvention présentée par la commune.

Madame Hamelin adjointe en charge des finances présente le plan de financement prévisionnel :



Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel (€)	Taux
<b>Financements publics</b>			
Etat	DETR-DSIL	34 145.56	20%
Département	FDI	30 000	30% (base 100 000€)
Chartres métropole	FDC	51 218.35	30%
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		89 509.47	

<b>TOTAL (€)</b>	
HT	170 727.82
TTC	204 873.38

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de la préfecture au titre de la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux pour l'année 2026.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le budget communal,

**Vu** le projet d'aménagement de la rue de la gare

**Considérant** la nécessité pour la commune de réaliser ces travaux,

**Considérant** que cette opération est susceptible de bénéficier de financements au titre de la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le projet d'aménagement de la rue de la gare,

**ADOpte** le plan de financement présenté ci-dessus,

**SOLLICITE** l'attribution de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2026,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à déposer les dossiers de demandes de subventions,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents et à entreprendre toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,



Régine GAUMAIN

Le Maire,



Denis-Marc SIROT-FOREAU



Le Maire d'Amilly certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, qui peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur :

- d'un recours gracieux à l'attention du Maire, par envoi à la mairie - 30 rue de la mairie - 2300 AMILLY

- d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans (par voie postale au 28 rue de la Brettonnerie- 45000 ORLEANS ou par

voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))

Acte exécutoire :

Transmis en préfecture le :

Publié sur le site internet [www.amilly28.fr](http://www.amilly28.fr) le :

Notifié le :



MAIRIE D'AMILLY - 30, rue de la Mairie - 28300 AMILLY

Tél. 02 37 32 98 13